

COMMUNIQUE

Objet : Révision du coût du test Covid-19

A l'attention des voyageurs au départ et à l'arrivée à l'aéroport FHB d'Abidjan

Le Conseil des Ministres, en sa session du 5 août 2020 a fait obligation à tout voyageur au départ ou à destination de la Côte d'Ivoire de se munir d'une attestation de test Covid-19 négatif réalisé par la technique PCR, dont le coût est de Cinquante Mille (50 000) FCFA, payable en ligne.

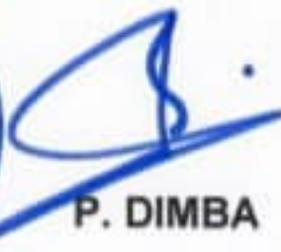
Ce coût a été révisé et harmonisé par la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), tenue le 25 mars 2021, qui fixe désormais à **Vingt Cinq Mille (25 000) FCFA** le coût du test PCR de la Covid-19, pour les voyageurs utilisant le transport aérien.

Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) et le Ministre des Transports adoptent cette nouvelle mesure qui entre en vigueur à la date de signature du présent communiqué.

Fait à Abidjan, le 05.05.2021



Amadou KONE



P. DIMBA